

INDIVIDUAL CONSULTANT PROCUREMENT NOTICE



Au service
des peuples
et des nations

Date : 12/10/2018

Pays : Côte d'Ivoire

Description des tâches : Recrutement d'Un(e) Consultant(e) National(e) pour une étude sur les activités émergentes de l'économie bleue au niveau international : identification, potentiel, filières et partenariats, processus d'accompagnement et de valorisation économique, perspective développementale pour la Cote d'Ivoire.

**Numéro du projet : CIV10-00108510/Programme d'Appui au Renforcement de la Gouvernance
Sécuritaire et Judiciaire**

Durée du contrat/services (si applicable) : 40 jours ouvrables

Les Offres devront être soumises à l'adresse indiquée ci-dessous ou par email à l'adresse : procurement.offers.ci@undp.org au plus tard le **26 Octobre 2018 à 13h00**. L'offre comprendra un CV, une proposition technique et une proposition financière, placées sous plis scellés distincts, et devra nous parvenir à l'adresse suivante :

**Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Angle Avenue Marchand, Rue Gourgas Plateau en face de la radio
01 BP 1747 ABIDJAN 01
COTE D'IVOIRE**

Si vos propositions techniques et financières ne sont pas scellées dans des enveloppes séparées, votre offre sera rejetée.

[Les offres reçues par un autre canal que celui mentionné ci-dessus seront automatiquement rejetées.](#)

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez soumettre vos questions par écrit à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail à procurement.ci@undp.org ; nous nous efforcerons de vous les fournir rapidement. Cependant, tout retard dans la transmission de ces informations ne pourrait en aucun cas constituer un motif de report.

L'offre technique devra inclure les informations et documents nécessaires à l'exécution de la tâche à accomplir :

1. Qualification et expérience dans le domaine (40 points)
2. Plan de travail (20 points)
3. Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR (40 points)

Votre offre financière doit être dans un document séparé de l'offre technique. Nous demandons au consultant de nous faire une **offre forfaitaire** pour la durée de la consultation.

Les critères d'évaluation retenus sont :

Le dépouillement s'effectuera en deux étapes :

Le dépouillement des offres techniques :

Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères d'évaluation énoncés, seules les offres techniques ayant totalisé au moins 70% de points seront retenues pour l'évaluation financière.

Le dépouillement de l'offre financière :

Les propositions financières seront cotées sur 30 points. L'offre techniquement qualifiée la moins chère sera retenue.

Les critères d'évaluation technique

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
01.	Qualification et expérience dans le domaine	40					
02.	Plan de travail	20					
03.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	40					
Total		100					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- <u>Formulaire 1</u>		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Expertise / Qualification et expérience dans le domaine							
1.1	Diplômes	10					
1.2	Expertise avérée en matière de recueil et d'exploitation des données.	15					
1.3	Références avérées en matière de recherche scientifique	15					
		40					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – <u>Formulaire 2</u>		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Plan de travail							
2.1	Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	20					
		20					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique Formulaire 3		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR							
3.1	La proposition montre-elle une compréhension générale du sujet ?	5					
3.2	Les aspects importants de la tâche ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ?	10					
3.3	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent et une structure précise du document final attendu	10					
3.4	La proposition comprend-elle un cadre de suivi et de feedback avec les commanditaires de l'étude ?	5					
3.5	La présentation est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution du projet ?	10					
		40					

TERMES DE REFERENCE
CONSULTATION NATIONALE

ETUDE SUR LES ACTIVITES EMERGENTES DE L'ECONOMIE BLEUE AU NIVEAU INTERNATIONAL : IDENTIFICATION, POTENTIEL, FILIERES ET PARTENARIATS, PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE VALORISATION ECONOMIQUE, PERSPECTIVE DEVELOPPEMENTALE POUR LA COTE D'IVOIRE.

Étude commanditée par le Comité Interministériel de l'Action de l'Etat en Mer (SEPCIM-AEM) avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

(Sélection d'un consultant national)

I - Contexte et motivations

La mer est un domaine autour duquel se jouent des choix sociétaux essentiels, que ce soit dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, de la préservation de la biodiversité, du développement économique, du bien être et de la santé ou de l'alimentation, etc. La contribution de l'économie de la mer à la richesse mondiale est actuellement évaluée à 1.500 milliards de dollars : son potentiel de croissance et d'emploi est sans équivalent. C'est la raison pour laquelle, la mer doit faire l'objet d'une politique à part entière, et non de projets hétérogènes. En effet, la politique maritime doit être établie et conçue avec le concours et au bénéfice des citoyens, de manière transversale et coordonnée. Elle doit reposer sur une cohérence d'aménagements allant des littoraux aux eaux internationales (objet de la planification spatiale maritime) et veiller à la recherche d'une symbiose entre les différentes activités qu'elle a vocation de regrouper. Enfin, elle doit apporter un soutien suffisant à l'économie bleue pour permettre à cette dernière d'aller au-delà des filières traditionnelles.

Des travaux sur l'élaboration d'une pré-stratégie ivoirienne de développement de l'économie bleue ont mis en évidence que les activités économiques qui existent dans le pays relèvent quasi-exclusivement des secteurs traditionnels : la pêche chalutière (23 navires), la pêche sardinière (20 navires), la pêche thonière, etc. Elle compte aussi des activités portuaires (Abidjan et San Pedro), des activités de transport maritime, d'exploitation de pétrole et de gaz (4 gisements en exploitation), etc. En zone littorale, le tourisme balnéaire est appelé à se développer à court et moyen termes, dans le cadre d'une politique nationale de promotion du tourisme qui a été récemment formalisée.

Aller au-delà des filières traditionnelles, tout en préservant les besoins de certaines communautés, implique d'envisager la mutation d'une large partie des activités maritimes actuelles pour tendre vers des modèles d'exploitation de la mer qui soient plus innovants, plus durables et plus résilients. Ceci nécessite de faire l'acquisition de connaissances approfondies concernant la mer et ses richesses, et de valoriser les potentiels nouveaux qui y sont rattachés. Partant de ce constat et regardant vers l'avenir, il est essentiel d'identifier (recenser) à travers le monde, les activités marines innovantes dans le secteur des biotechnologies marines, des énergies renouvelables en mer, de l'exploitation des minerais rares sous-marins, de la pharmacie et de la cosmétique (*utilisant des molécules issues du milieu marin*), ou même du marché du carbone et de la valorisation de la mer dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, etc.

Grace à un espace maritime d'environ 180.000 km², la Côte d'Ivoire bénéficie d'un atout d'importance et peut légitimement miser sur un formidable potentiel de développement économique et humain, ceci, sans attenter à l'indispensable viabilité des écosystèmes marins. C'est le sens de la démarche des autorités ivoiriennes qui travaillent actuellement à définir et à mettre en œuvre une stratégie nationale de promotion de l'économie bleue. Des études ont été initiées à cette fin en 2017 et d'autres sont à conduire. Elles proposent plusieurs axes stratégiques et des priorités sectorielles, dont certaines seront à développer dans un avenir proche.

Afin de conforter ces premiers travaux concernant la stratégie nationale de promotion de l'économie bleue en Côte d'Ivoire, le Comité Interministériel de l'Action de l'Etat en Mer (SEPCIM-AEM) confie au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) le recrutement d'un consultant national pour la réalisation d'une étude sur les activités émergentes de l'économie bleue au niveau international (identification -recensement-, potentiel, filières et partenariats, processus d'accompagnement et de valorisation économique), ceci, dans une perspective développementaliste pour la Côte d'Ivoire. Le consultant international travaillera avec un consultant national, le PNUD assurant la direction de ce projet.

II - Objectifs de l'étude

L'objectif du projet/étude est la rédaction d'un rapport complétant les travaux actuels et réflexions menés en Côte d'Ivoire autour de l'économie bleue. Il s'agit d'identifier (recenser) les domaines innovants au niveau international en vue de permettre aux autorités nationales ivoiriennes d'examiner les potentiels offerts et leurs possible transférabilités. En d'autres termes, il s'agira de savoir dans quelles activités la Côte d'Ivoire peut avoir un avantage comparatif (au sens de la théorie du commerce international), en raison de son expérience, des richesses de son sous sol, de son potentiel universitaire et de recherches, de la présence de grands groupes dans les secteurs de la pharmacie ou de la cosmétique, des technologies disponibles pour les énergies renouvelables, ou même, des caractéristiques physico-chimiques de la mer ivoirienne (température, salinité, amplitude des marées ou de la houle,..) etc.

L'Action de l'Etat en Mer, qui relève de la responsabilité du SEP-CIM, a un rôle crucial à jouer à ce niveau. Il doit disposer d'un inventaire des potentiels existants, lister les projets déjà envisagés en Côte d'Ivoire (rôle du consultant national), examiner leur transférabilité possible (examen des

ressources, des infrastructures, de l'expertise disponible, des investissements, ...) pour pouvoir concevoir une politique proactive visant à susciter et multiplier les initiatives dans ces domaines.

L'enjeu pour le SEP-CIM sera, le moment venu, de mobiliser dans le cadre de l'économie bleue, les parties prenantes potentielles à un essor des activités innovantes de l'économie maritime en Côte d'Ivoire (ministères, universités, communauté scientifique internationale, partenaires industriels, partenaires financiers, etc.) et de favoriser une fertilisation réciproque (partenariats, mutualisations, etc.) afin de permettre à la Côte d'Ivoire de disposer d'une économie bleue tournée vers l'avenir.

Ce rapport d'analyse stratégique est envisagé comme un début de commencement pour l'examen ultérieur des conditions de création d'une Cellule interministérielle (en lien avec le secteur privé, les investisseurs, ...) spécialement dédiée aux activités émergentes de l'économie bleue.

Le présent rapport servira à nourrir un plaidoyer autour de cette initiative et à définir une feuille de route, l'ensemble consolidant la stratégie nationale de développement de l'économie bleue en Côte d'Ivoire.

III - Champ des travaux

Il s'agit pour l'expert national de rédiger un rapport avec le soutien d'un expert international (environ 70 pages), recensant le développement des activités nouvelles en mer au niveau international et mentionnant si certaines de ces activités sont déjà présentes ou en constitution en Côte d'Ivoire et, dans le cas contraire, si elles sont susceptibles d'être développées dans le pays (à court, moyen ou long termes).

- (i) Le consultant national passera en revue les innovations en matière :
 - D'aquaculture marine (algoculture et pisciculture) et de transformation des produits aquacoles comme la spiruline pour la pharmacie, la cosmétique, ... ;
 - D'énergies renouvelables en mer (centrale houlomotrice, unités offshores de production photovoltaïque, ...)
 - De biotechnologies marines ;
 - De ressources minérales sous-marines (nodules polymétalliques, les sulfures polymétalliques, les encroutements cobaltifères ferromanganèse, ...)
 - De minerais rares sous-marins (Néodyme, Yttrium et Béryllium qui représentent l'or noir du 21ème siècle) ;
 - De granulats marins (sédiments détritiques) ;
 - De stockage de carbone (CO2).
- (ii) Le consultant national recensera les informations disponibles sur ces sept domaines, montrant où et dans quel cadre, ces domaines sont exploités avec succès à travers le monde;
- (iii) Le consultant national mettra en exergue les potentiels offerts par ces filières et, en lien avec le consultant international, recensera les activités déjà en cours en Côte d'Ivoire ou en projet;
- (iv) Le consultant national, en lien avec le consultant international, examinera également la transférabilité possible des innovations non encore prises en compte dans le pays, en se livrant à un examen des ressources nécessaires, mais aussi des infrastructures, expertises, investissements, ... et en les hiérarchisant.

Matrice des tâches du consultant national

	Expert National
Recensement des activités déjà en cours en Côte d'Ivoire ou en projet.	E. NAT
Examen de la transférabilité possible des innovations non encore prises en compte dans le pays, en se livrant à un examen des ressources nécessaires, mais aussi des infrastructures, expertises, investissements, ...).	E. NAT

IV - Résultats attendus

Le résultat attendu sera la réalisation d'un document de référence préparé par les 2 experts, reprenant les différents points mentionnés ci-dessus afin de contribuer aux réflexions actuelles sur la stratégie pour la croissance bleue en Côte d'Ivoire.

Résultats attendus	Durée estimée (jours ouvrables)	Date indicative de transmission	Revue et approbation requise
Plan de travail détaillé certifié	5 jours	Entrée en vigueur de l'étude (To) + 5 jours ouvrés	Comité d'analyse et de relecture du PNUD RCI sous l'égide du secrétaire permanent du SEPCIM et du Directeur Pays du PNUD
Rapport provisoire	20 jours	To + 20 jours ouvrés	
Remise du document final	40 jours	To+ 40 jours ouvrés	

V- Méthodologie

L'équipe chargée de cette consultation sera composée de deux consultants : un international et un national. Les deux consultants devront travailler de manière parfaitement coordonnée, le consultant international validant le périmètre de travail du consultant national, fournissant les orientations utiles et assurant la synthèse du document final (rapport d'étude). Le consultant international devra effectuer une importante recherche documentaire qu'il complètera par des contacts institutionnels. La recherche documentaire et le travail analytique déboucheront sur la formulation de recommandations. Les conclusions de l'étude viendront nourrir les travaux sur la stratégie nationale de promotion de l'économie bleue en Côte d'Ivoire.

Le rapport sera organisé en trois parties : (I) les enjeux et défis de l'innovation marine en vue de faire de l'économie bleue un levier de développement concret et profitable à toute une série d'acteurs nationaux privés et publics (*sortir des activités exclusivement traditionnelles*) ; (II) le recensement des innovations au niveau international ; (III) La transférabilité possible de certaines de ces innovations dans le cadre des secteurs émergents de l'économie bleue, afin d'en faire des opportunités de développement productif et durable.

Le consultant national devra veiller à la bonne coopération avec le consultant international en le contactant régulièrement (*par voie électronique, par vidéoconférence*) tout au long de l'avancée de leur travail.

VI - Evaluation de la prestation

Le consultant international mettra à disposition du consultant national son plan de travail. Ce dernier sera ajusté d'un commun accord puis transmis par le consultant international au PNUD. A la fin de la consultation (*40 jours ouvrables*), un rapport sera adressé au SECIM et au PNUD. Les consultants intégreront les attentes et recommandations du SECIM et du bureau du PNUD. Le consultant international enverra ensuite le rapport final. Le processus de déroulement de la prestation comprend trois étapes :

- Un plan de travail (*au démarrage du processus de consultation*) ;
- Un rapport provisoire (*au terme des 20 premiers jours de consultation*) ;
- Un rapport définitif intégrant les principales recommandations du bureau du PNUD au 40ème jour.

VII - Durée de la mission

La durée de la consultation pour les deux consultants (le consultant international et l'expert national) est fixée à 40 jours ouvrables.

VIII - Paiements du consultant

DELIVRABLES	Délais	Montant
Plan de travail validé et certifié	A 5 jours du début de la mission	20%
Rapport provisoire	Après 20 jours de travail	40%
Rapport final	Après la remise du rapport final prévue à 40 jours	40%

IX – Rémunération du consultant

Le consultant national sera rémunéré sur la base d'une offre financière acceptée par le PNUD à l'issue d'un processus de sélection compétitif.

X – Qualifications et compétences

L'étude devra être confiée à un(e) consultant(e) national(e) (X/F) disposant d'une expérience de haut niveau dans le recueil, l'analyse et l'exploitation de données scientifiques (veille et recherche), justifiant d'un diplôme d'ingénieur ou d'un diplôme de grande école (Ecole Normale Supérieure) ou d'un doctorat en sciences. Le (ou la) consultant(e) national(e) devra être spécialisé(e) dans le domaine des sciences de la vie et de la terre, et être sensibilisé(e) aux enjeux du développement durable et de l'innovation en la matière. On attend de lui (ou d'elle) une solide capacité à exploiter des documents, rapports et publications scientifiques, à en synthétiser les contenus pour en restituer les données utiles, dans l'esprit et les finalités attendues du présent TDR. Le (ou la) consultant(e) national(e) devra posséder une excellente expression écrite et le sens de la pédagogie puis savoir interagir en situation de travail dans un milieu plurinational.

XI - La proposition d'offre financière et technique

L'offre technique de l'expert national doit être synthétique. Son offre financière doit être forfaitaire.

XII - Présentation de l'offre

- a) Un Curriculum Vitae (CV) indiquant les expériences dans le domaine visé ;
- b) Une brève description de la méthodologie de travail et de l'approche envisagée pour exécuter le travail selon les TDR ainsi que le chronogramme détaillé des activités et les résultats attendus à chaque phase du processus.
- c) La proposition financière indiquant le montant forfaitaire proposé par le soumissionnaire pour la conduite de la consultation.

XIII - LES CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
1.	Qualification et expérience dans le domaine	40					
2.	Plan de travail	20					
3.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	40					
Total		100					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- <u>Formulaire 1</u>		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Expertise / Qualification et expérience dans le domaine							
1.1	Diplômes	10					
1.2	Expertise avérée en matière de recueil et d'exploitation des données.	15					
1.3	Références avérées en matière de recherche scientifique	15					
		40					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – <u>Formulaire 2</u>		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Plan de travail							
2.1	Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	20					
		20					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique Formulaire 3		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR							
3.1	La proposition montre-elle une compréhension générale du sujet ?	5					
3.2	Les aspects importants de la tâche ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ?	10					
3.3	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent et une structure précise du document final attendu	10					
3.4	La proposition comprend-elle un cadre de suivi et de feedback avec les commanditaires de l'étude ?	5					
3.5	La présentation est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution du projet ?	10					
		40					

XIV- CRITERES DE SELECTION

Le soumissionnaire ayant soumis l'offre techniquement conforme et la moins distante sera retenu sous réserve de ses qualités et expériences.

XV- ANNEXES DES TDR

N/A